

## AIGONDIGNE

### Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 27
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) :

**DEL 2021\_057**

L'an deux mil vingt et un, le 25 mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)s et pouvoir(s) : HIPEAU Gaëlle à ROUXEL Patricia, MAGNE Didier à NOIZET Michel, MARTINEZ Olivier à THIBAUT Evelyne, DIDIER Emilien à ZAPATA Laurie.

Secrétaire de séance : Vanessa BIRAUD

**Date de convocation : Le 19 mai 2021**

**Date d'affichage : Le 19 mai 2021**

Fait à Aigondigné,  
Le 25 mai 2021  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

## Délibération 2021\_057 : RH

### **Objet : DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »**

Madame Le Maire expose qu'à la suite de la présentation faite au conseil municipal du 27 avril 2021, il convient de délibérer pour mettre en place le dispositif « argent de poche ».

#### Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes
- Créer du lien entre jeunes, agents et élus
- Découvrir la commune et les structures communales
- Découvrir les métiers dans une collectivité
- Participer à la vie de la commune

#### Les modalités :

- Mission d'une durée de 3h (1/2 journée)
- Période : vacances d'été, vacances de Toussaint et vacances de printemps
- Indemnisation fixée à 15 € par mission
- Jeunes de 16 ans révolus à la veille de leurs 18 ans habitants la commune
- L'encadrement des jeunes est assuré par les agents et/ou les élus
- Un dossier d'inscription est à remplir

#### Les missions :

- Petits travaux de nettoyage, de peinture, petit entretien dans les bâtiments
- Aide au classement, archivage, inventaire
- Entretien des espaces verts, aide au fleurissement
- Entretien du petit patrimoine vernaculaire
- Nettoyage de la nature
- Participation à des actions citoyennes, éducatives, culturelles ou sociales dans le cadre des animations portées par la commune ou auprès des associations communales ou de l'EHPAD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Valide l'engagement de la commune sur le dispositif « argent de poche » et les modalités précisées ci-dessus.
- Autorise Madame Le Maire à signer tout acte y afférant et notamment à solliciter les agréments nécessaires



Le Maire,  
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État